

Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)

Consultation des partenaires
31 octobre 2022



MRC de La Matapédia



DÉROULEMENT DE LA RENCONTRE

1. MISE EN CONTEXTE - RAPPEL
2. PORTRAIT –RAPPEL
3. DIAGNOSTIC- RAPPEL
4. ENGAGEMENT DE CONSERVATION
 - PÉRIODE DE QUESTIONS
5. STRATÉGIE DE CONSERVATION
 - PÉRIODE DE QUESTIONS
6. SUIVI



MRC de La Matapédia



1. MISE EN CONTEXTE - RAPPEL



MRC de La Matapédia



1. MISE EN CONTEXTE - RAPPEL

- Depuis 2017, Réforme de l'encadrement juridique applicable aux milieux humides et hydriques: 5 lois sont modifiées;
- Obligation pour les MRC d'élaborer un PRMHH (art. 9 modifiant l'article 15 de la Loi sur l'eau);
- Date limite de transmission du PRMHH au ministre: 16 juin 2022. Obtention d'une prolongation de délai jusqu'au 30 décembre 2022;
- Le PRMHH est constitué des quatre sections suivantes :



2. PORTRAIT - RAPPEL



MRC de La Matapédia



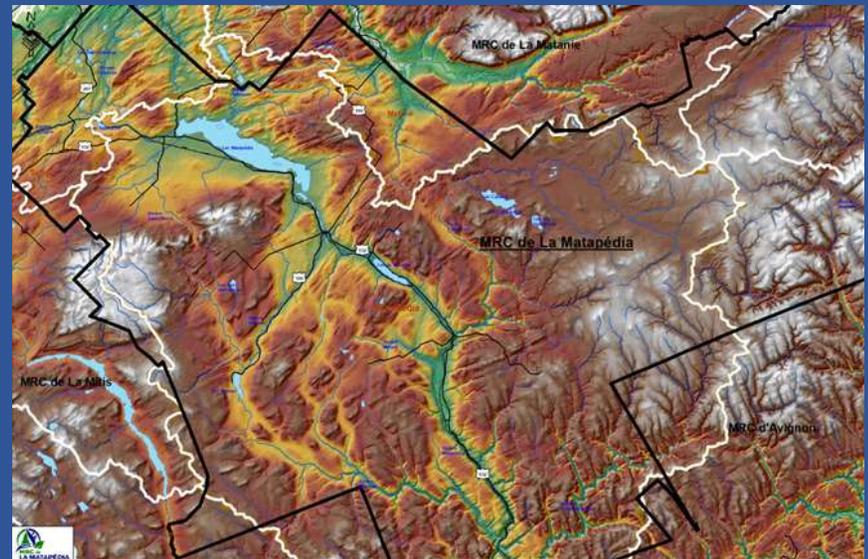
2. PORTRAIT

CONTEXTE D'AMÉNAGEMENT:

- Déclin démographique;
- Économie basée sur l'exploitation des ressources (forêt, agriculture, faune, éolien);
- Répartition de la population.

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL:

- Géomorphologie : bassins versants;
- Perturbations des milieux humides et hydriques;
- Localisation des milieux humides et hydriques;
- Présences de zones inondables;
- Approvisionnement en eaux de consommation et gestion des eaux usées.



3. DIAGNOSTIC - RAPPEL



MRC de La Matapédia



3. DIAGNOSTIC

UNITÉS GÉOGRAPHIQUES D'ANALYSE (UGA):

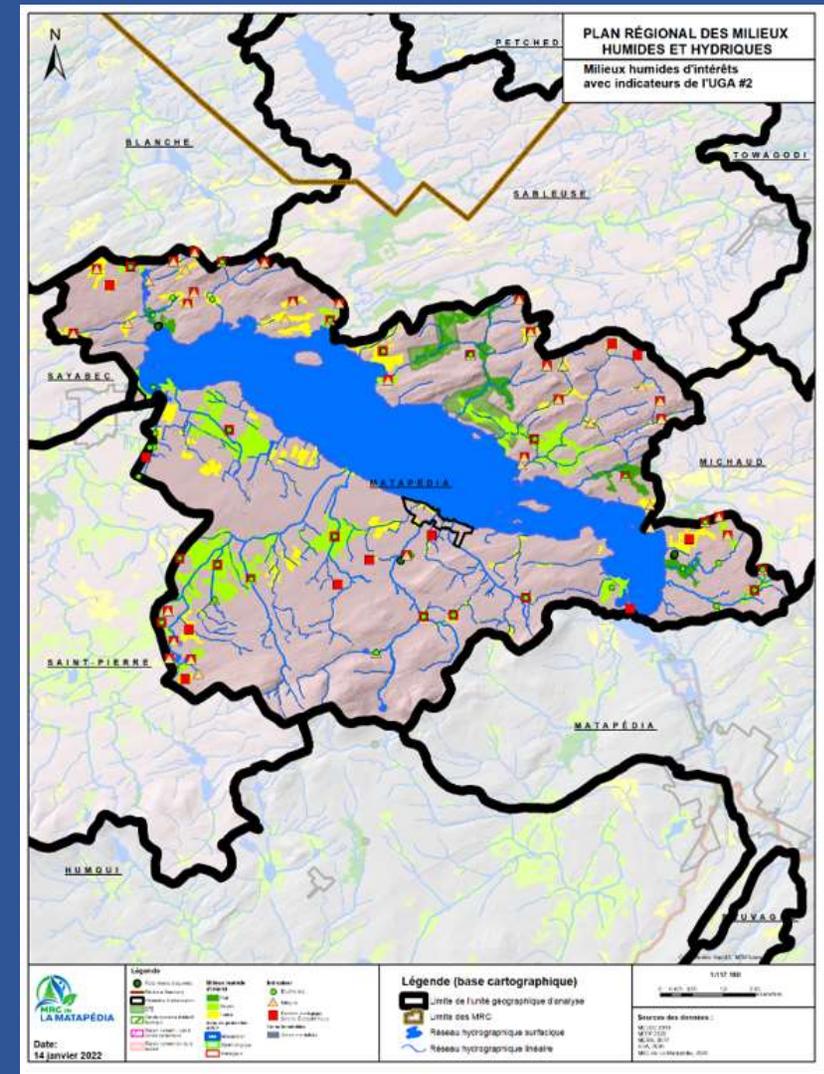
- Découpage géographique en 30 sous-bassins versants.

CRITÈRES D'ANALYSE DES UGA :

- Organisation et qualité des MHH;
- Perturbations des MHH;
- Évaluation de la valeur d'intérêt des MHH;
- Classification des MHH;
- Analyse FFOM des UGA.

ENJEUX, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DE CONSERVATION:

- Fonctions hydrologiques, écosystémiques, sociales et sécurité dans un contexte de changements climatiques.



4. ENGAGEMENT DE CONSERVATION

- Analyse du contexte d'aménagement;
- Choix de conservation;
- Équilibre des pertes et des gains écologiques.



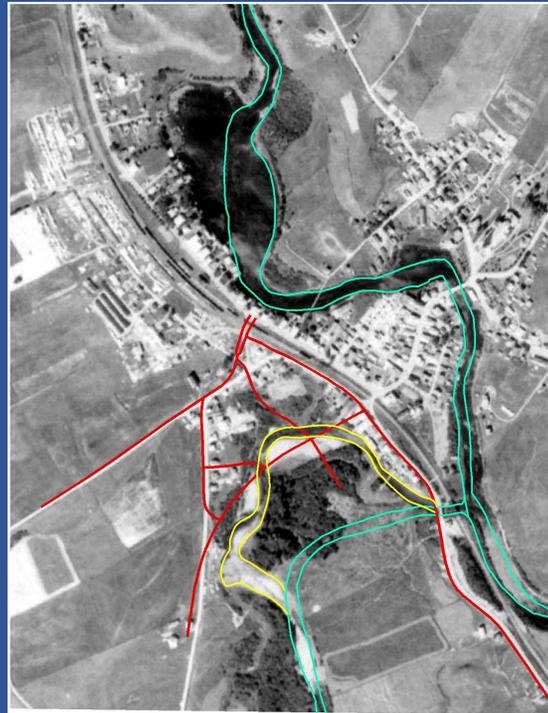
MRC de La Matapédia



4. ENGAGEMENT DE CONSERVATION

Analyse du contexte d'aménagement

Méthodologie: Analyser les tendances du développement anticipé pour la prochaine décennie de manière à orienter les engagements de conservation des milieux humides et hydriques, parallèlement, évaluer les pertes et les gains anticipés selon les milieux (périmètres d'urbanisation, zones récréatives, zones industrielles et milieu rural).



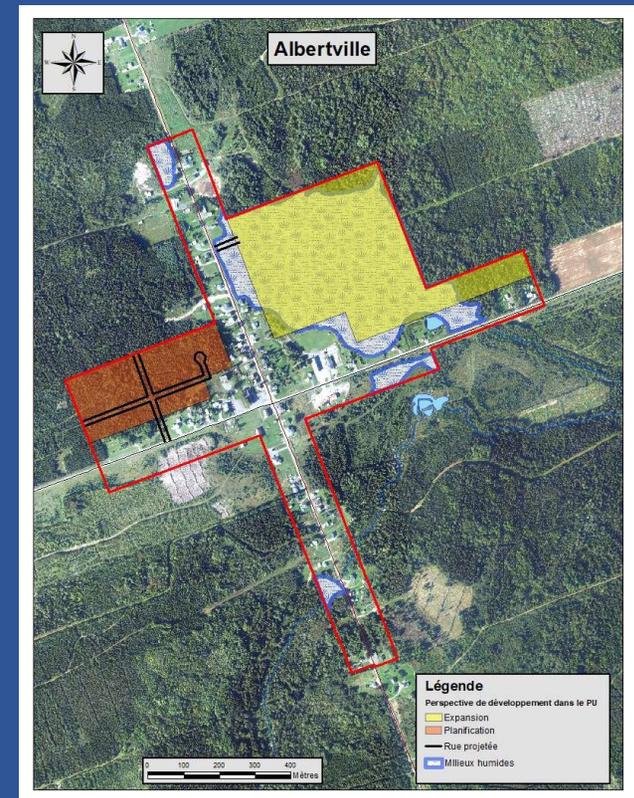
4. ENGAGEMENT DE CONSERVATION

Analyse du contexte d'aménagement : Périmètres d'urbanisation

- Périmètres d'urbanisation : délimitent les secteurs déjà urbanisés ainsi que l'espace prévu de l'expansion future des usages de type urbain.
- Deux approches d'analyse:

1. Sondage : Intention de développer;
2. Formule : **OFFRE - BESOINS = DISPONIBILITÉ D'ESPACE**

Un faible écart entre l'offre et les besoins pourrait présager une plus forte pression sur les milieux humides dans un PU.



4. ENGAGEMENT DE CONSERVATION

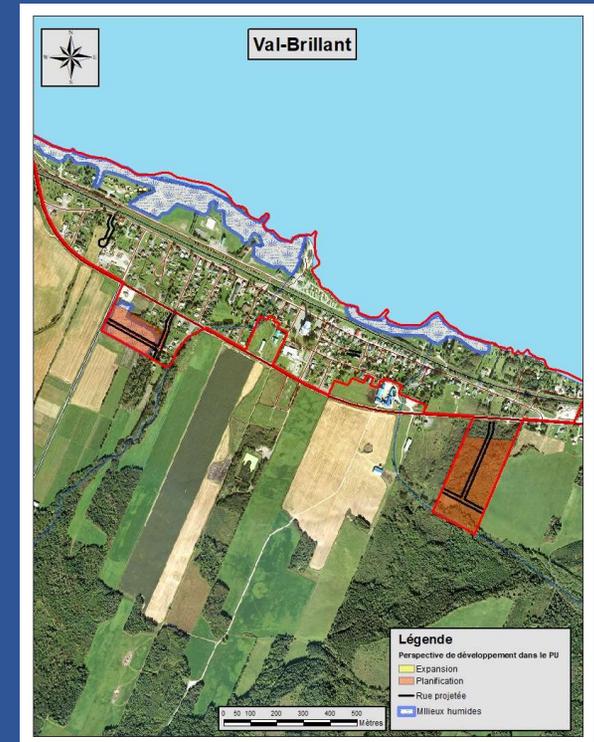
Analyse du contexte d'aménagement : Périmètres d'urbanisation Disponibilité d'espace pour le développement dans les PU

Municipalité	Superficie totale	Occupation	Planification et Expansion	Contraintes au développement		Disponibilité d'espaces pour le développement		
				MH planification et expansion	Zone inondable	Offre en espace	Besoins en espace anticipés	Surplus/déficit
				Superficie (ha.)	Superficie (ha.)	Superficie (ha.)	Superficie (ha.)	Superficie (ha.)
Sainte-Marguerite	49,38	32,76	16,62	0,00		16,62	3,75	12,87
Sainte-Florence	98,70	58,83	39,87	3,70	20,84	15,33	3,75	11,58
Causapscal	602,04	383,98	218,06	7,53	4,31	206,22	18,75	187,47
Albertville	68,17	39,54	28,63	17,55		11,08	3,75	7,33
Saint-Léon-le-Grand	120,70	90,75	29,95	1,05	7,31	21,59	11,25	10,34
Saint-Zénon-du-lac-Humqui	50,42	34,73	15,69	0,00	0,00	15,69	11,25	4,44
Sainte-Irène	27,42	15,13	12,29	0,00	0,00	12,29	3,75	8,54
Amqui	821,15	611,29	209,86	4,89	26,46	178,51	52,50	126,01
Lac-au-Saumon	144,07	115,57	28,50	0,00	0,00	28,50	11,25	17,25
Saint-Alexandre-des-Lacs	157,08	79,75	77,33	10,18	0,00	67,15	3,75	63,40
Saint-Tharcisius	28,83	20,29	8,54	0,00	0,00	8,54	3,75	4,79
Saint-Vianney	83,34	65,43	17,91	5,19	0,00	12,72	3,75	8,97
Val-Brillant	88,22	79,66	8,56	1,99	0,00	6,57	7,50	-0,93
Sayabec	223,37	165,5	57,87	16,53	0,00	41,34	18,75	22,59
Saint-Cléophas	37,43	30,19	7,24	1,15	0,00	6,09	3,75	2,34
Saint-Moïse	70,40	53,67	16,73	0,20	0,00	16,53	3,75	12,78
Saint-Noël	94,34	56,65	37,69	1,92	0,00	35,77	3,75	32,02
Saint-Damase	40,68	26,9	13,78	0,00	0,00	13,78	3,75	10,03
TOTAL:	2 805,74	1 960,62	845,12	71,88	58,92	714,32	172,50	541,82

4. ENGAGEMENT DE CONSERVATION

Analyse du contexte d'aménagement : Périmètres d'urbanisation

- Généralité:
 - La quasi-totalité des PU offre suffisamment d'espace;
 - La conservation des milieux humides ne devrait pas être un enjeu majeur pour les 10 prochaines années.
- Exception à la règle: Val-Brillant:
 - Un déficit en espace constructible est prévisible;
 - Le PU est occupé à 91% et ceinturé par le lac Matapédia et la zone agricole;
 - Deux secteurs situés au Sud de la route 132 présentent de l'espace disponible au développement:
 - À l'est: secteur affecté à des fins industrielles ;
 - À l'ouest (1^{ère} Rue) : secteur voué à un développement résidentiel contraint par un milieu humide.

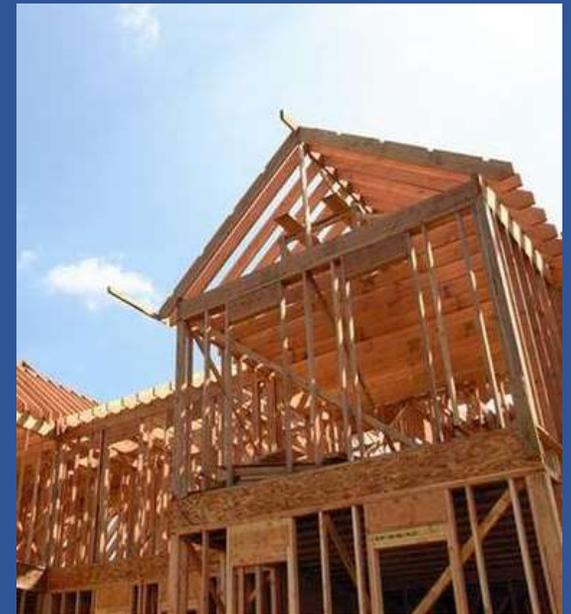


ENGAGEMENT : La construction d'une quinzaine de résidences est à prévoir sur la 1^{ère} Rue à Val-Brillant moyennant les compensations financières pour la perte de milieux humides.

4. ENGAGEMENT DE CONSERVATION

Analyse du contexte d'aménagement : Périmètres d'urbanisation

- Disponibilité en espace est basée sur un historique du nombre annuel de constructions des 20 dernières années.
- Ne représente pas convenablement la conjoncture actuelle (pénurie de logements, hausse de mise en chantiers, coûts de construction et intérêt hypothécaire) et rend difficile les prévisions de développement.
- Pression sur les milieux humides dans un PU:
 - L'OGAT en devenir oriente les fonctions urbaines dans les PU ;
 - Le coût des infrastructures (voirie, aqueduc, égout, etc.);
 - La connectivité entre les diverses fonctions urbaines ;
 - La protection de la zone agricole ;



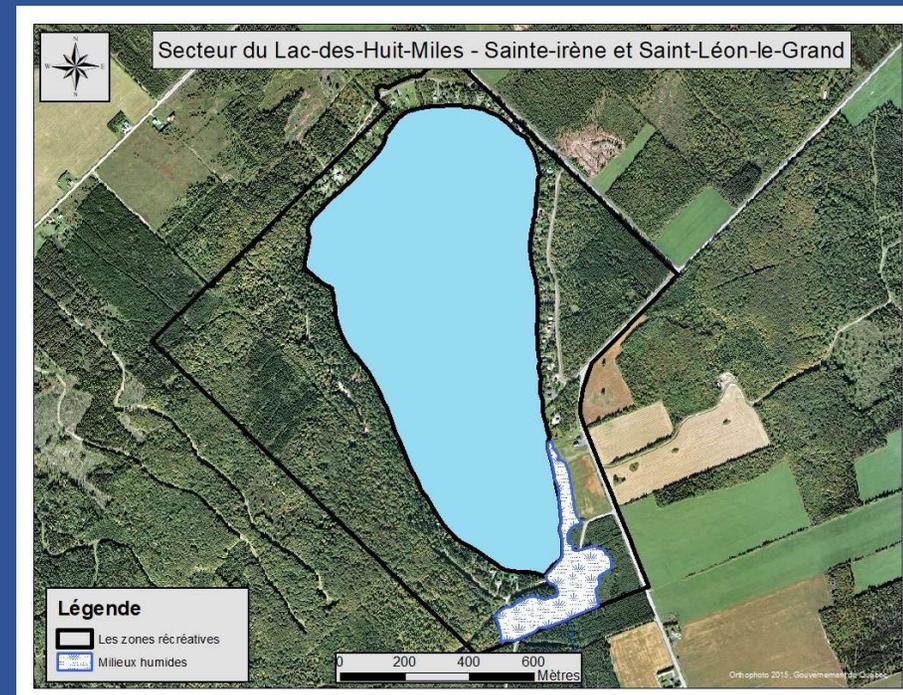
ENGAGEMENT : *À défaut de trouver des moyens alternatifs viables pour éviter la perte de milieux humides dans les PU, l'atteinte à certains milieux humides au profit du développement urbain demeure une avenue possible moyennant les compensations financières.*

4. ENGAGEMENT DE CONSERVATION

Analyse du contexte d'aménagement : Zones récréatives

Zones récréatives: Espaces récréatifs ou de villégiature situés sur des terres privées et touchés par un milieu humide ou une zone inondable (13 sites de villégiature analysés).

- Mutation et gentrification des sites de villégiature: Chalets saisonniers ➔ Résidences de villégiature;
- Malgré une apparente disponibilité en espace (283.18 ha), très peu de terrains vacants riverains aux plans d'eau sont aujourd'hui disponibles;
- L'intérêt baisse lorsqu'une distance sépare le plan d'eau et un terrain de villégiature.



4. ENGAGEMENT DE CONSERVATION

Analyse du contexte d'aménagement : **Zones récréatives**
 Disponibilité d'espace pour le développement de la villégiature

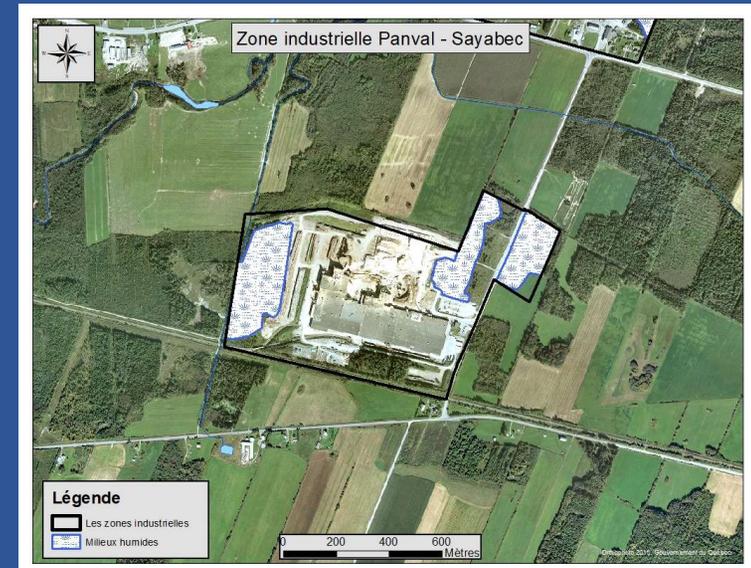
				Potentiel de développement	Contraintes au développement		Disponibilité
Municipalité	Identification/localisation	Superficie totale	Occupation	Planification et expansion	Milieux humides	Zones inondables	Offre en espace
		Superficie (ha.)	Superficie (ha.)	Superficie (ha.)	Superficie (ha.)	Superficie (ha.)	Superficie (ha.)
Albertville	Rang 2 Matalik - Rivière Matalik	10,09	7,19	2,90	2,50	0,00	0,40
Saint-Zénon-du-lac-Humqui	Lac Humqui	113,89	88,35	25,54	16,91	0,00	8,63
Sainte-Irène	Lac des Huit Mille	90,88	21,53	69,35	3,95	0,00	65,40
Lac-au-Saumon	Lac-au-Saumon	82,89	75,87	7,02	2,39	3,31	1,32
Lac-au-Saumon	Lac Angus	114,67	24,94	89,73	1,87	0,00	87,86
Val-Brillant-Amqui	Chemin de la Sablière	20,88	15,55	5,33	1,14	0,00	4,19
Val-Brillant	Chemin du Jonco, etc..	52,62	30,66	21,96	1,19	0,00	20,77
Val-Brillant	Chemin du Pinson, Tourterelle, etc..	33,14	22,64	10,50	4,13	0,00	6,37
Sayabec	Chemin Poirier, Turcotte, etc..	86,08	29,85	56,23	19,82	0,00	36,41
Sayabec	Lac Malcolm	29,20	19,09	10,11	0,65	0,00	9,46
TNO Lac-Casault	Lac Casault	44,34	17,79	26,55	8,15	0,00	18,40
Saint-Alexandre-des-Lacs	Lac-à-Pitre	17,40	5,85	11,55	5,23	0,00	6,32
Saint-Noël	Lac Michaud	29,78	10,64	19,14	1,49	0,00	17,65
TOTAL:		696,08	359,31	355,91	69,42	3,31	283,18

ENGAGEMENT : Le développement de la villégiature et des autres activités récréatives doit être planifié de manière à éviter la perte ou la dégradation des MHH qui constituent généralement le principal produit d'appel de ces zones.

4. ENGAGEMENT DE CONSERVATION

Analyse du contexte d'aménagement : Zones industrielles

- La majorité des zones industrielles se trouve dans les PU et l'analyse du contexte d'aménagement est celle des PU.
- Une dizaine de zones industrielles se trouvent hors PU dont seulement 4 ont été analysées en raison de la présence de milieux humides ou de zones inondables;
- Historique non concluant pour évaluer la croissance industrielle.
- Les besoins en espace sont calculés sur une croissance théorique : augmentation annuelle de 2.8% (PIB 2019).



Zones industrielles	Problématique
• Saint-Paul à Amqui	NON
• Didier (Bois GDS) à Lac-au-Saumon	NON
• Panval à Sayabec	OUI - Disponibilité d'espace déficitaire selon les perspectives de croissance
• RPF à Sayabec	OUI - Disponibilité d'espace réduite selon les perspectives de croissance

4. ENGAGEMENT DE CONSERVATION

Analyse du contexte d'aménagement : **Zones industrielles**
Disponibilité d'espace pour le développement industriel.

Identification/localisation	Superficie totale		Potentiel de développement	Contraintes naturelles dans Expansion		Disponibilité d'espace pour le développement		
	Occupation	Expansion	Milieux humides	Zone inondable	Offre en espace	Besoins en espace	Surplus/déficit	
	Superficie (ha.)	Superficie (ha.)	Superficie (ha.)	Superficie (ha.)	Superficie (ha.)	Superficie (ha.)	Superficie (ha.)	Superficie (ha.)
Bois GDS, Lac-au-Saumon	79,95	35,29	44,67	7,55	19,20	17,92	11,22	6,7
Zone Saint-Paul, <u>Amqui</u>	84,93	13,79	71,14	12,70	15,20	43,24	4,39	38,85
<u>Panval, Sayabec</u>	60,71	56,12	4,59	3,73		0,86	17,85	-16,99
<u>RPF, Sayabec</u>	15,64	7,70	7,94	4,22		3,72	2,45	1,27
TOTAL :	241,23	112,9	128,34	28,2	34,4	65,74	35,91	29,83

ENGAGEMENT : Dans les zones industrielles de Panval et de RPF à Sayabec, le développement industriel pourrait empiéter sur les milieux humides dans les zones industrielles ainsi que dans les espaces riverains à la route Pouliot reliant ces deux zones moyennant les compensations financières.

4. ENGAGEMENT DE CONSERVATION

Analyse du contexte d'aménagement : **Milieu rural**

Le milieu rural est composé de territoires agricoles et forestiers privés et l'analyse porte principalement sur le couvert forestier.

- L'agriculture:
 - L'expansion par le défrichage de la forêt demeure une activité très marginale;
 - Le développement de l'agriculture devrait être possible sans occasionner la perte de milieux humides. Une exception à la règle est toutefois établie par le *REAFIE*;
 - L'aménagement de la bande riveraine et son élargissement augmenterait considérablement son efficacité en plus d'améliorer la connectivité écologique.
- La foresterie:
 - La réglementation municipale qui régit les superficies de coupes forestières et le Règlement sur les activités dans des milieux humides, hydriques et sensibles (RAMHHS) encadrent les activités d'aménagement forestier.

ENGAGEMENT : *Le prélèvement de la matière ligneuse dans le respect des normes devrait être possible sans occasionner la perte ou la dégradation des milieux humides d'intérêt.*



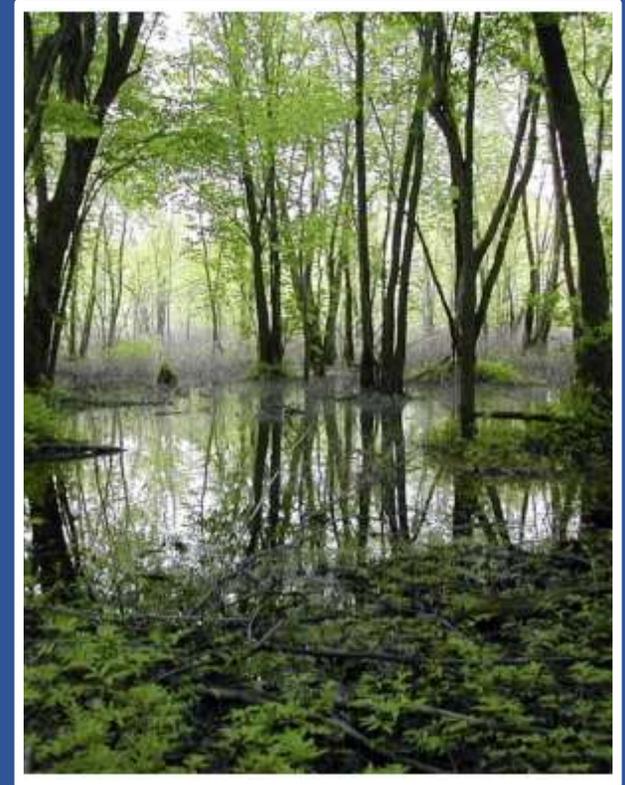
4. ENGAGEMENT DE CONSERVATION

Choix de conservation Milieux humides

- La sélection des milieux humides :
 - Les milieux humides de fort intérêt selon une analyse multicritère;
 - Les complexes de milieux humides menacés et qui se démarquent (biodiversité ou services écosystémiques).
 - Seuls les milieux humides à l'extérieur des périmètres d'urbanisation ont été considérés.

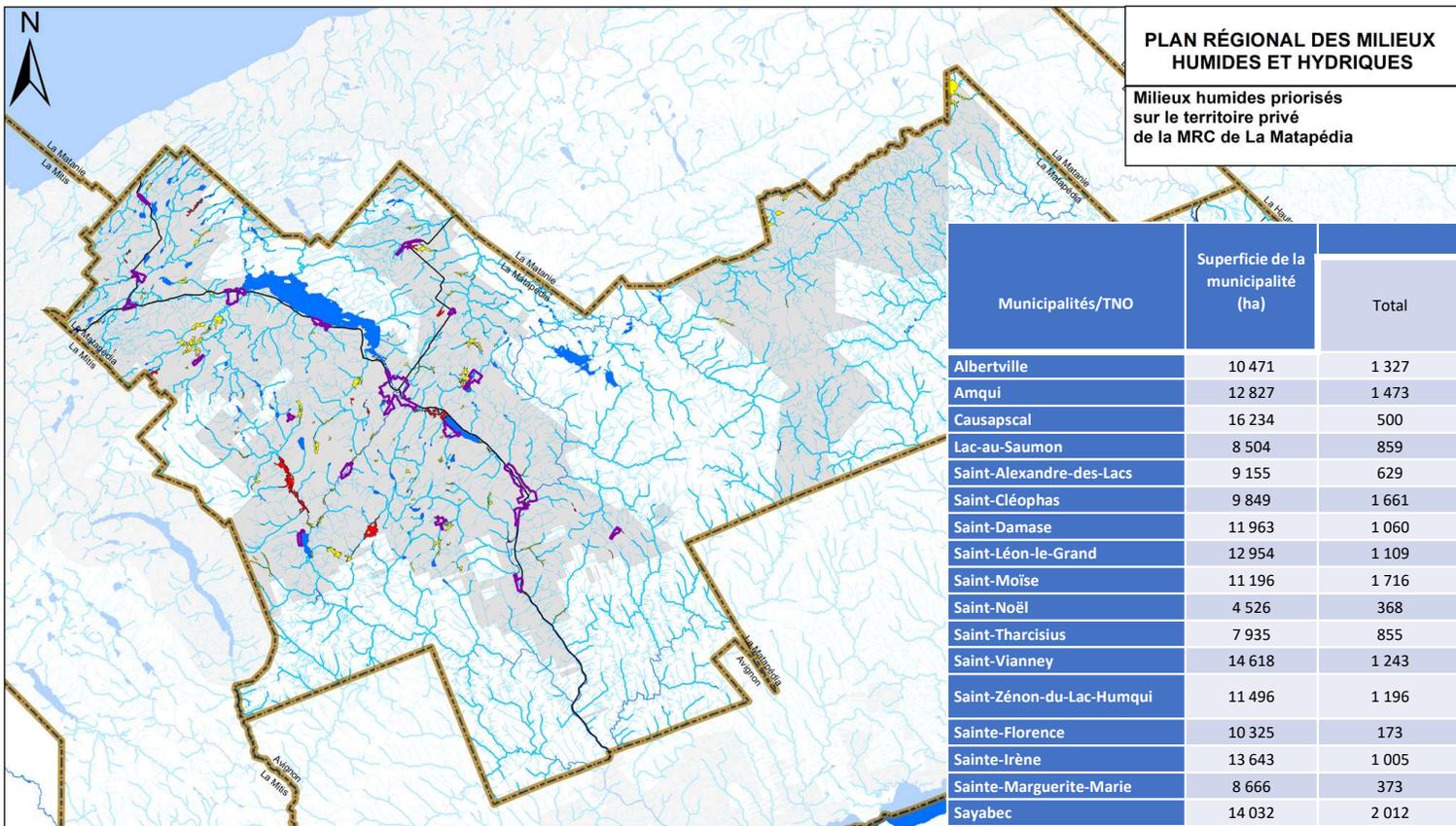
CHOIX DE CONSERVATION : Selon 2 niveaux de sélection :

- *Conservation: selon des critères de rareté, de valeurs et de présence d'espèces à statut précaire;*
- *Utilisation durable : ne correspondent pas aux critères de conservation.*



4. ENGAGEMENT DE CONSERVATION

Choix de conservation Milieux humides



PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

Milieux humides priorités sur le territoire privé de la MRC de La Matapédia

Municipalités/TNO	Superficie de la municipalité (ha)	Superficie de milieux humides (ha)*			
		Total	Total en terre privée	Priorisés pour conservation	Priorisés pour utilisation durable
Albertville	10 471	1 327	1 262	3	131
Amqui	12 827	1 473	1 175	72	139
Causapscal	16 234	500	491	17	54
Lac-au-Saumon	8 504	859	829	111	79
Saint-Alexandre-des-Lacs	9 155	629	493	-	141
Saint-Cléophas	9 849	1 661	1 526	31	285
Saint-Damase	11 963	1 060	911	60	49
Saint-Léon-le-Grand	12 954	1 109	1 101	371	155
Saint-Moïse	11 196	1 716	1 626	2	76
Saint-Noël	4 526	368	366	8	28
Saint-Tharcisius	7 935	855	791	35	95
Saint-Vianney	14 618	1 243	936	32	77
Saint-Zénon-du-Lac-Humqui	11 496	1 196	1 143	71	130
Sainte-Florence	10 325	173	129	< 0,1	65
Sainte-Irène	13 643	1 005	834	69	141
Sainte-Marguerite-Marie	8 666	373	167	8	-
Sayabec	14 032	2 012	1 267	-	108
Val-Brillant	9 170	758	752	-	7
TNO (territoires non organisés)	345 809	20 963	4 842	8	550
TOTAL	543 373	39 280	20 641	898	2 310

Légende

- Priorisation**
■ Conservation
■ Développement durable
- Tenure des terres**
 Privée
 Périmètre d'urbanisation

Légende (base cartographique)

- Limite des MRC
 Réseau routier
■ Réseau hydr
~ Réseau hydr

4. ENGAGEMENT DE CONSERVATION

Choix de conservation Milieux hydriques

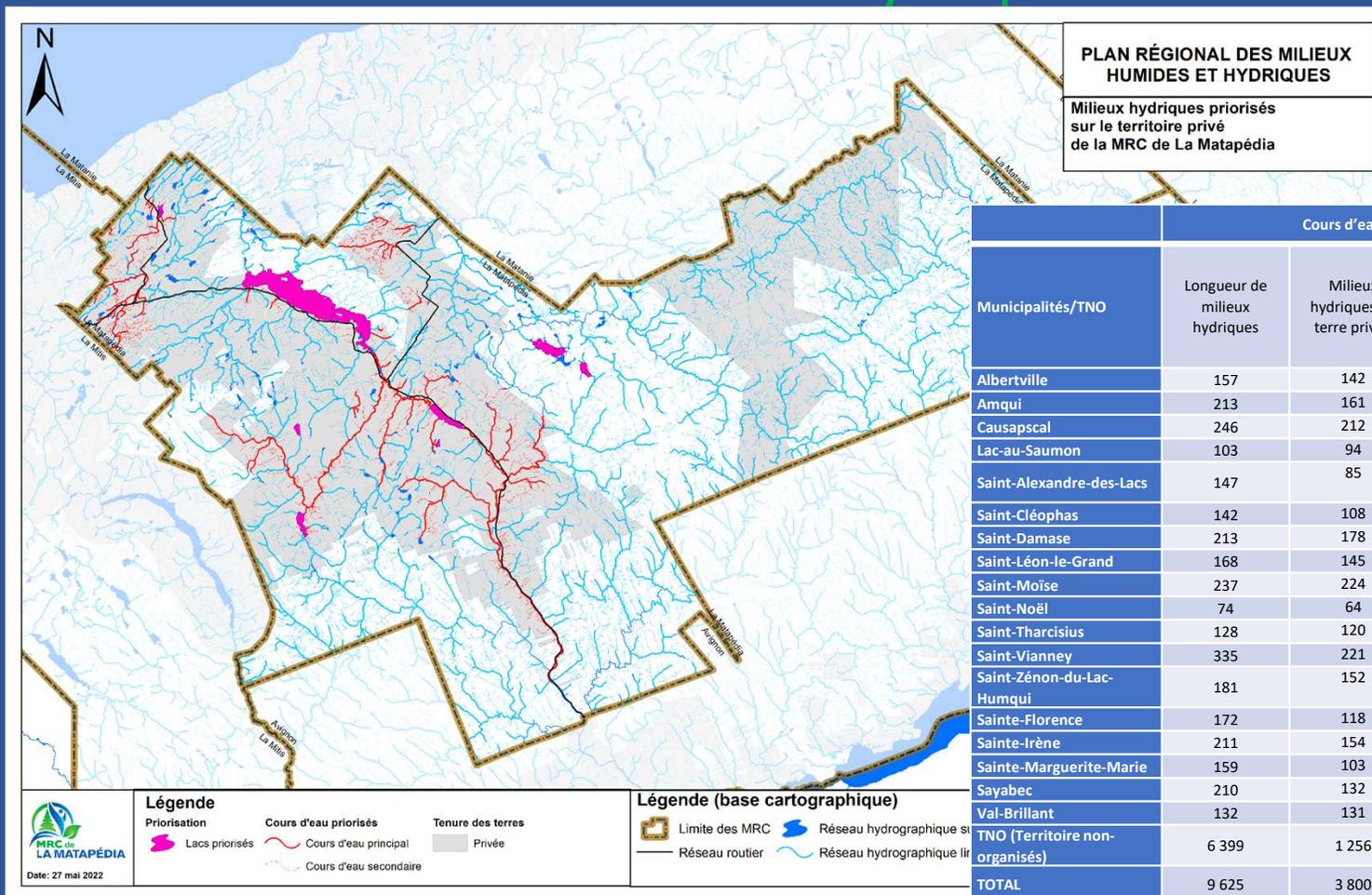
- La sélection des milieux hydriques :
 - Situés dans les bassins versants ayant des services écologiques élevés :
 - Alimenter en eau potable;
 - Amortir les inondations.
 - Menacés et qui se démarquent par :
 - Leur biodiversité et leur qualité;
 - Leur rôle dans la préservation des refuges thermiques des rivières à saumon et des lacs à touladis.

CHOIX DE CONSERVATION : *Les milieux hydriques menacés et qui se démarquent par leur biodiversité, leur qualité, les services qu'ils rendent et leur importance pour la préservation des refuges thermiques.*



4. ENGAGEMENT DE CONSERVATION

Choix de conservation Milieux hydriques



Municipalités/TNO	Cours d'eau (km)			Lacs (ha)		
	Longueur de milieux hydriques	Milieux hydriques en terre privée	Milieux hydriques priorités pour conservation	Superficie de milieux hydriques	Milieux hydriques en terre privée	Milieux hydriques priorités pour leur conservation
Albertville	157	142	50	229	30	-
Amqui	213	161	55	1 031	22	4
Causapscal	246	212	116	6	6	-
Lac-au-Saumon	103	94	59	837	116	28
Saint-Alexandre-des-Lacs	147	85	25	267	51	-
Saint-Cléophas	142	108	-	127	30	-
Saint-Damase	213	178	53	340	30	-
Saint-Léon-le-Grand	168	145	43	133	105	-
Saint-Moïse	237	224	117	233	40	-
Saint-Noël	74	64	37	89	14	-
Saint-Tharcisius	128	120	8	35	23	-
Saint-Vianney	335	221	127	91	15	-
Saint-Zénon-du-Lac-Humqui	181	152	35	419	24	-
Sainte-Florence	172	118	37	13	12	-
Sainte-Îrène	211	154	32	379	22	-
Sainte-Marguerite-Marie	159	103	-	9	6	-
Sayabec	210	132	7	1 670	18	4
Val-Brillant	132	131	22	2 761	17	4
TNO (Territoire non-organisés)	6 399	1 256	25	4 549	22	1
TOTAL	9 625	3 800	847	13 218	603	41

4. ENGAGEMENT DE CONSERVATION

Protection de base des milieux humides et hydriques

- Tous les milieux humides et hydriques bénéficient d'une protection par une réglementation provinciale découlant de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE);

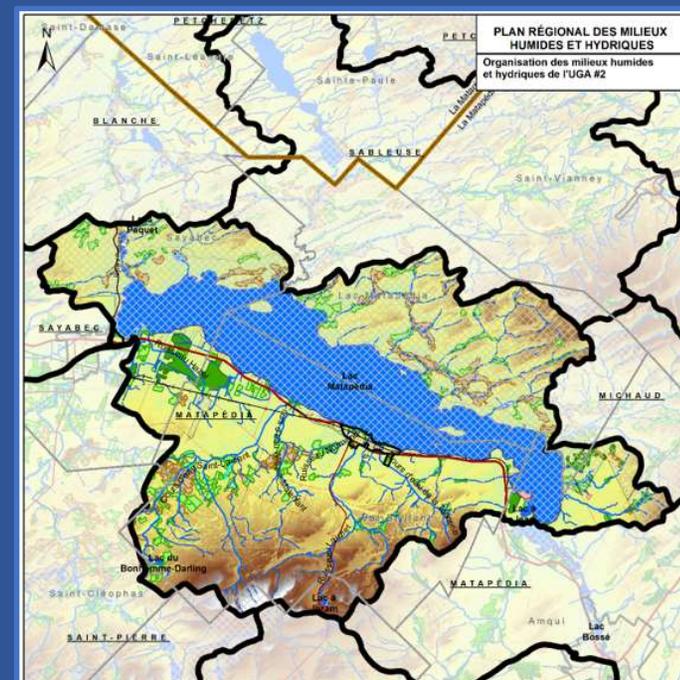
Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)	Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI) <i>Remplacée</i>	Loi concernant la conservation des MHH (LCMHH)	Règlement sur la compensation pour l'atteinte au MHH (RCRMHH)	Décret concernant la déclaration d'une zone d'intervention spéciale (ZIS)	Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE)	Règlement sur les activités dans des milieux humides, hydriques et sensibles (RAMHHS)
--	---	---	--	--	--	--

- Les travaux ayant des impacts sur les milieux humides et hydriques doivent obtenir une autorisation ministérielle.

4. ENGAGEMENT DE CONSERVATION

Équilibre des pertes et des gains écologiques

- En général, les pertes de milieux humides anticipées sont plutôt faibles.
- Dans l'UGA-2 (Lac-Matapédia) :
 - Des milieux humides sont potentiellement menacés :
 - 1^{ère} Rue à Val-Brillant;
 - Zone industrielle de Panval et espaces riverains à la route Pouliot à Sayabec;
 - Zone industrielle de RPF à Sayabec.
 - Des milieux humides ayant un potentiel de restauration ont été ciblés pour compenser la perte.



4. ENGAGEMENT DE CONSERVATION

Équilibre des pertes et des gains écologiques

Perte prévue (2,1 ha) : **1^{ère} rue Val-Brillant**

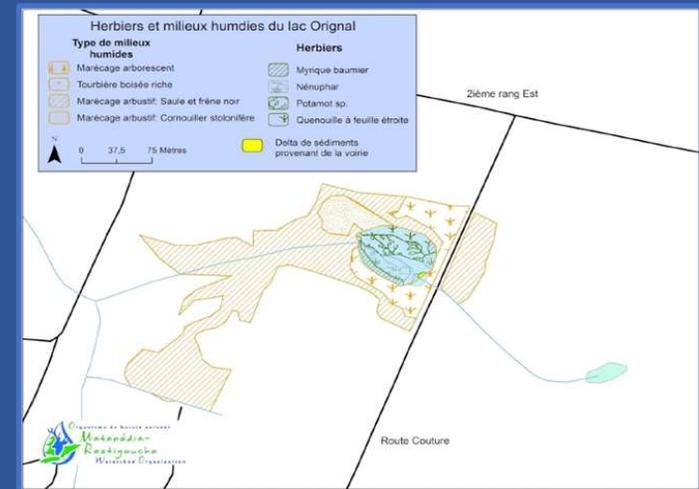
Restauration (gain) :

- (3,9 ha) - **Restauration MH riverain au camping et MH riverain à l'est du camping :**

Restaurer la connectivité entre le cours d'eau Lauzier et les marécages arborescents, restaurer l'hydrologie du marécage situé à l'est du camping, réduire les impacts des nombreuses perturbations subies par les deux marécages et restaurer leur hydrologie.

OU

- (3,14 ha) - **Restauration des milieux humides du lac à l'Original :**
Restaurer, valoriser et protéger le complexe de milieux humides du lac à l'original en réduisant l'apport en sédiment en provenance de la voirie afin de rétablir l'habitat aquatique et maintenir le rôle de bassin de sédimentation de l'étang.



4. ENGAGEMENT DE CONSERVATION

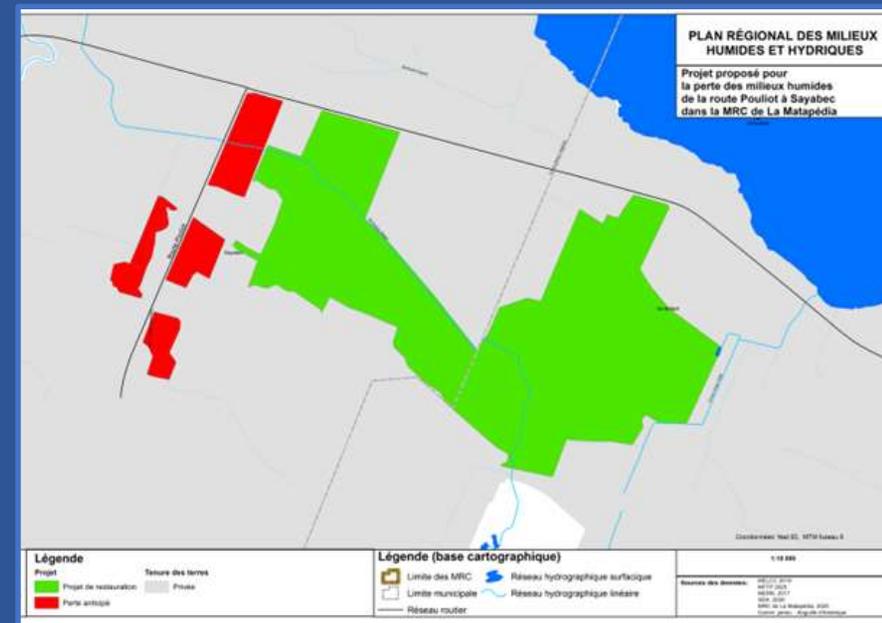
Équilibre des pertes et des gains écologiques

Perte anticipée (19,7 ha) : **Panval et Route Pouliot** - Complexe de milieux humides du ruisseau Hazel

Restauration (gain) :

(145 ha) – Restauration d'une hydrologie plus naturelle du bassin du ruisseau Hazel:

- En reconnectant le milieu humide avec les cours d'eau qui le traversent.
- En restaurant un tracé de cours d'eau méandreux au travers de la zone humide.
- Certains fossés de drainage pourraient aussi être obstrués ou réaménagés, dans la condition que ces modifications ne gênent pas l'usage agricole actuel.
- Des bandes riveraines pourraient être restaurées à l'aval afin de réduire les impacts anticipés de la perte des milieux humides.



4. ENGAGEMENT DE CONSERVATION

Équilibre des pertes et des gains écologiques

Perte anticipée (4,9 ha) : **Chemin Poirier** – Branche Ouest
Restauration (gain) :

(22 ha) – Restauration d'une hydrologie plus naturelle du bassin du ruisseau Branche Ouest :

- En reconnectant le milieu humide avec les cours d'eau qui le traversent;
- En restaurant un tracé de cours d'eau méandreux au travers de la zone humide.
- Certains fossés de drainage pourraient aussi être obstrués ou réaménagés, dans la condition que ces modifications ne gênent pas l'usage actuel.
- Des bandes riveraines pourraient être restaurées à l'aval afin de réduire les impacts anticipés de la perte des milieux humides.



QUESTIONS SUR L'ENGAGEMENT DE CONSERVATION

???



MRC de La Matapédia

5. STRATÉGIE DE CONSERVATION

- Moyens de conservation
- Plan d'action



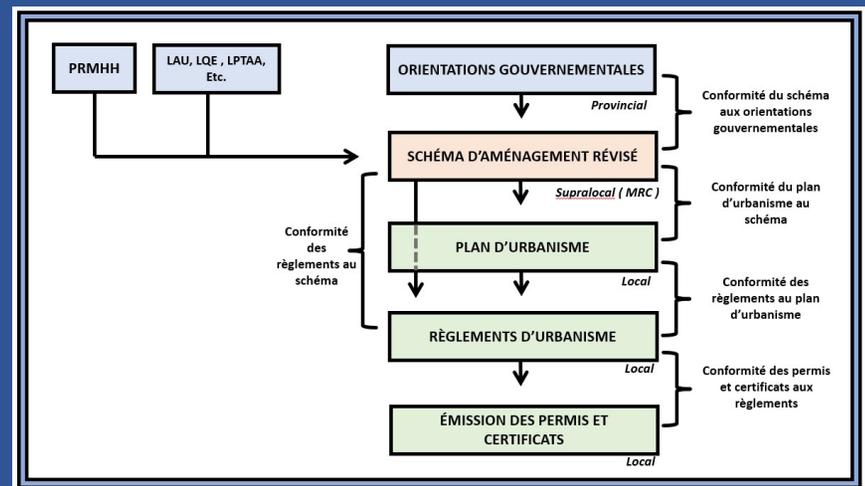
MRC de La Matapédia



5. STRATÉGIE DE CONSERVATION

Moyens de conservation

- S'appuie sur des compétences et des responsabilités dévolues au milieu municipal.
- Visent l'inclusion des préoccupations de conservation des MHH aux divers outils de planification et de réglementation dans le respect du mécanisme de conformité.
- Se traduisent par:
 - L'identification au SAD des MHH ;
 - L'insertion d'orientations d'aménagement et d'objectifs de conservation spécifiques aux MHH;
 - La prescription de normes au document complémentaire;
 - Des interventions spécifiques visant la conservation des MHH.



5. STRATÉGIE DE CONSERVATION

Le plan d'action

- Présente les actions envisagées pour assurer la conservation des MHH;
- Répond à des objectifs spécifiques découlant d'orientations de conservation, elles-mêmes en association avec les quatre enjeux mentionnés au diagnostic :
 - Fonctions hydrologiques;
 - Fonctions écosystémiques;
 - Fonctions sociales;
 - Sécurité dans le contexte des changements climatiques.



5. STRATÉGIE DE CONSERVATION – Plan d'action

Maintenir et améliorer les fonctions hydrologiques des MHH

1. Restaurer les bandes riveraines en priorisant les milieux hydriques en conservation :

- Programme quinquennal de naturalisation des bandes riveraines ;
- Règlements de naturalisation des bandes riveraines ;
- Inciter les agriculteurs à mettre en œuvre l'objectif 5 du *Plan d'agriculture durable* visant l'utilisation durable des bandes riveraines élargies.

2. Assurer la conformité des installations septiques en priorisant les milieux hydriques en conservation :

- Programmes municipaux d'assainissement des eaux usées domestiques (inventaire, communication, construction);
- Centraliser la responsabilité de la vidange des fosses septiques domestiques.

3. Évaluer la conformité des quais, rampes de mise à l'eau et autres ouvrages dans le littoral en priorisant les milieux hydriques en conservation :

- Inspection périodique à l'aide de drones ou par voie nautiques.



5. STRATÉGIE DE CONSERVATION – Plan d'action

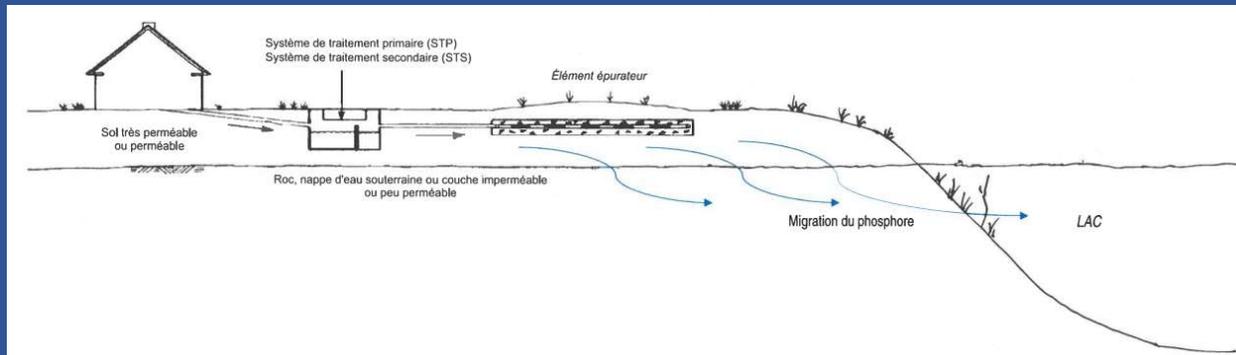
Maintenir et améliorer les fonctions écosystémiques des MHH

1. Conserver 15,5% de milieux humides en territoire de tenure privée :

- Encadrer l'application du RAMHHS et du REAFIE sur les milieux humides inventoriés sur tout le territoire ;
- Appliquer des normes municipales supplémentaires sur les milieux humides priorités selon deux niveaux de protection (conservation et développement durable) ;
- Exiger un rapport d'expertise sur la présence d'un milieu humide à l'appui d'une demande de permis ou de certificat.

2. Conserver 22,2 % des cours d'eau et 6,8 % des lacs du milieu hydrique en territoire de tenure privée:

- Appliquer des normes de protection supplémentaires (bande de 300 m d'un lac ou 100 m d'un cours d'eau) aux milieux hydriques en conservation soit, par exemple :
 - Superficie minimale de terrains de 3750 m² lorsque non desservis;
 - Prescription sylvicole à l'obtention d'un certificat d'autorisation pour l'abattage d'arbres.



5. STRATÉGIE DE CONSERVATION – Plan d'action

Maintenir et améliorer les fonctions écosystémiques des MHH

3. Considérer la connectivité écologique dans la mise en œuvre de grands projets de développement sur tout le territoire :

- Exiger une étude de connectivité écologique à l'appui d'une demande de permis pour un projet nécessitant une procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement prévue à la LQE ;

4. Éviter l'introduction de la moule zébrée et d'autres espèces exotiques envahissantes dans les milieux hydriques en conservation:

- Règlement sur la prévention de l'introduction des EEE :
 - L'accès au lac par des débarcadères autorisés;
 - Les permis requis pour procéder à la mise à l'eau;
 - L'obligation de nettoyer la coque des bateaux.
- Mise en place de stations de lavage pour embarcations;
- Prévention et information aux plaisanciers.

5. Réduire l'utilisation d'engrais et de pesticides pour l'entretien des pelouses près des milieux hydriques en conservation :

- Règlement sur l'utilisation d'engrais et pesticides pour l'entretien des pelouses.



3. STRATÉGIE DE CONSERVATION – Plan d'action

Maintenir et améliorer les fonctions sociales des MHH

1. Orienter le développement en tenant compte de la présence de milieux humides et hydriques en conservation:
 - Revoir la délimitation des grandes affectations du SAD (incluant les PU).
2. Éviter de ceinturer les lacs de villégiature reconnus comme milieux hydriques de conservation:
 - Règlements d'urbanisme (ex.: PAE et PIIA) privilégiant le développement de villégiature en grappe et non riverains.
3. Assurer un accès public à certains lacs et cours d'eau reconnus comme milieux hydriques de conservation:
 - Condition préalable à l'approbation d'une opération cadastrale : céder gratuitement un terrain destiné à permettre un accès public au plan d'eau.
4. Réduire les inconvénients liés à l'utilisation d'embarcations à moteur dans les milieux hydriques de conservation:
 - Règlement visant la vitesse et la puissance des embarcations sur les plans d'eau présentant une problématique d'érosion des rives.



4. STRATÉGIE DE CONSERVATION – Plan d'action Sécurité dans le contexte des changements climatiques

Des infrastructures adaptées aux aléas des CC:

1. Effectuer la réfection des ponceaux publics problématiques sur la totalité du territoire:

- Inventaire et caractérisation des ponceaux ;
- Mise à niveau des ponceaux problématiques.

2. Restaurer l'espace de liberté des cours d'eau reconnus comme milieux hydriques de conservation et présentant des problématiques spécifiques:

- Programme de soutien technique pour les propriétaires aux prises avec des murets ou gabions privés désuets ;
- Mise à niveau ou naturalisation des murets et gabions municipaux désuets.



4. STRATÉGIE DE CONSERVATION – Plan d'action Sécurité dans le contexte des changements climatiques

Une gestion des eaux favorisant la régulation (infiltration, rétention):

3. Mesures de mitigation pour les fossés problématiques:

- Inventaire et caractérisation des fossés de chemins municipaux ;
- Mise à niveau (travaux et entretien) des fossés de chemins municipaux.
- Condition préalable à l'approbation d'un projet de lotissement d'une rue: la rue et les fossés sont construits en tenant compte des aléas des cc et limitent l'apport en sédiments aux MHH.

4. Mesures favorisant la rétention et l'infiltration des eaux de ruissellement:

- Normes « simples et viables » visant à optimiser la rétention et l'infiltration des eaux de ruissellement;
- Prise en compte de la gestion durable des eaux de pluie lors de travaux de construction ou de réfection des routes, stationnements et places publiques.



QUESTIONS SUR LA STRATÉGIE DE CONSERVATION

???



MRC de La Matapédia

6. SUIVI



MRC de La Matapédia



6. SUIVI

- **Élaboration du PRMHH:**
 - Rédaction : 2020 à 2022;
 - Analyse et recommandation de la Commission d'aménagement de la MRC;
 - Étude en séance de travail du conseil de la MRC : 5 octobre 2022.
- **Consultation du PRMHH:**
 - Adoption du projet pour fin de consultation : 12 octobre 2022;
 - Consultation des partenaires le 31 octobre 2022;
 - Consultation populaire le 14 novembre 2022;
 - Réception des avis et commentaires suite à la consultation : 25 novembre 2022.
- **Adoption du PRMHH:**
 - Adoption par le conseil de la MRC : 14 décembre 2022
 - Transmission au MELCC pour approbation.
- **Mise en œuvre du PRMHH:**
 - Modification au SAD des MHH ;
 - Interventions visant la conservation des MHH.

MERCI DE VOTRE ATTENTION



MRC de La Matapédia